

Année universitaire 2022-2023

**MASTER MEEF
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION,
1^{ER} DEGRÉ
GUIDE ADMISSION 2022**

La mention MEEF premier degré comprend deux parcours :

1 - Professeur des écoles

2 - Professeur des écoles bilingue occitan

⚠ Ce document est à lire intégralement et avec attention avant toute candidature en Master MEEF 1D

Année universitaire 2022-2023

SOMMAIRE

SITE DE CANDIDATURE	3
PRESENTATION DU MASTER.....	4
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	4
CONDITIONS D'ADMISSION	5
ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION	6
INFORMATIONS POUR DEPOSER LE DOSSIER	7
1. INFORMATIONS GENERALES – DEMANDE DE CANDIDATURE	7
2. PIECES JUSTIFICATIVES.....	8
3. FORMULAIRE COMPLEMENTAIRE.....	9
Informations personnelles :	9
Procédure de réorientation :	9
Vœux de candidatures.....	9
Type de candidature en Master MEEF 1 ^{er} degré :	9
Reprise d'étude :	10
Etudiants étrangers :	10
Concours antérieurs :	11
Étudiants diplômés en Droit Eco Gestion :	11
Langue choisie :	11
Affectation obligatoire :	11
Situation de handicap :	12
Sportif de haut niveau :	12
Synthèse des stages effectués :	13
Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine de l'animation :	13
Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire :	14
Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine scolaire :	14
Synthèse des unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » suivies durant le cursus de licence :	15
Classement des sites départementaux :	15
TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.....	16
PRINCIPES GENERAUX.....	16
EVALUATION DES DOSSIERS.....	17
CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION.....	19

Année universitaire 2022-2023

SITE DE CANDIDATURE

Deux masters MEEF professeur des écoles sont proposés :

- MEEF 1er degré professeur des écoles : formation ouverte sur nos 8 sites départementaux (Foix, Rodez, Toulouse, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban),
- MEEF 1er degré professeur des écoles bilingue-occitan ouvert uniquement sur 2 sites départementaux : Tarbes (gascon) et Montauban (languedocien).

Lors de la procédure eCandidat, les différentes options proposées sur les sites de l'INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées vous seront proposées. **En fonction du site de l'INSPE sur lequel vous désirez effectuer votre formation, choisissez une (et une seule) de ces options.**

Le nombre de place sur chaque site est limité : 510 places en master 1 réparties sur les 8 sites départementaux : Foix (2 groupes d'étudiants), Rodez (2 groupes d'étudiants), Toulouse (4 groupes d'étudiants), Auch (2 groupes d'étudiants), Cahors (2 groupes d'étudiants), Tarbes (2 groupes d'étudiants), Albi (2 groupes d'étudiants), Montauban (2 groupes d'étudiants).

Nous attirons votre attention sur le fait que chaque année le nombre de candidatures est important (1800 lors de la précédente campagne d'admission) et que certains sites départementaux sont extrêmement demandés (60% des demandes portent sur le site de Toulouse qui ne dispose que de 25% des places). **De fait, toutes les demandes d'admission ne peuvent pas être honorées.**

Pour augmenter vos chances d'intégrer l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées vous pouvez faire votre candidature sur un site de l'INSPE moins demandé : Foix, Rodez, Auch, Cahors.

Vous pouvez aussi envisager de suivre votre formation sur un ou plusieurs des autres sites de l'INSPE dans le cas où votre candidature ne pourrait pas être retenue pour le site de l'INSPE que vous désirez. Cette option vous sera proposée lors de la procédure d'admission et vous aurez alors à classer les sites selon vos préférences.

Notez que les sites départementaux les plus demandés sont Toulouse, Tarbes, Montauban et Albi. Le fait de privilégier ces 4 sites et de les classer en premier peut vous être défavorable. Pensez donc à faire un choix éclairé parmi les autres sites.

Année universitaire 2022-2023

PRESENTATION DU MASTER

Objectifs de la formation

Le parcours proposé a une double visée, assurer une formation professionnelle et préparer au concours de la fonction publique CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles).

La formation doit permettre aux étudiants de développer une base de connaissances pluridisciplinaires et d'acquérir les éléments fondamentaux théoriques, empiriques et pratiques, relatifs aux disciplines enseignées à l'école et au système éducatif.

La formation est conçue dans une logique intégrée faisant dialoguer les aspects disciplinaires, didactiques, professionnels en lien avec la dimension recherche.

Les objectifs professionnels du master visent l'acquisition par les étudiants des compétences professionnelles du référentiel commun aux professeurs et personnels d'éducation et du référentiel propre aux enseignants.

Des enseignements théoriques et pratiques articulés avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et éventuellement en responsabilité (M2 en contrat d'alternance) assurent une formation en alternance.

Année universitaire 2022-2023

Conditions d'admission

Master 1 :

- Etre titulaire d'un diplôme bac+3

⚠ Les étudiants inscrits en M1 MEEF, autre que le 1^{er} degré, à l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées durant l'année universitaire 2021-2022, et qui désirent se réorienter vers le Master 1 MEEF 1^{er} degré doivent constituer ce dossier de candidature. En plus des pièces demandées, joindre obligatoirement le relevé de notes du premier semestre du master 1. Ce document est accessible sur l'ENT, rubrique « Accueil », « Mon dossier de scolarité » et « Mes notes et résultats »

⚠ Les diplômes d'état d'infirmier obtenus avant 2012 et les diplômes d'état d'éducateur spécialisé obtenus avant 2018 peuvent faire l'objet d'une dispense de titre de licence par validation d'acquis.

Master 2 :

Les étudiants ayant validé la première année de master MEEF 1^{er} degré à l'INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées **ont accès de plein droit à la deuxième année.**

L'accès à la deuxième année est possible **dans la limite des places disponibles** pour les étudiants ayant validé un M1 MEEF 1^{er} degré dans une autre INSPE ou détenteurs d'un master 1^{er} degré antérieur à 2014.

Année universitaire 2022-2023

Organisation pédagogique de la formation

La formation du master MEEF professeur des écoles et professeur des écoles bilingue occitan est une formation pluridisciplinaire qui doit répondre aux exigences de l'enseignement en cycle 1, 2 et 3. Elle nécessite :

- Un volume horaire important (± 30 h hebdo en M1) ;
- Une organisation permettant de prendre en compte toutes les disciplines enseignées et contributives aux cycles 1, 2 et 3 ;
- La réalisation d'un mémoire au cours des 2 années du master : la formation met en résonance les résultats scientifiques sur une thématique de l'enseignement ou de l'éducation et les pratiques professionnelles observées et/ou mises en œuvre par l'étudiant. Son objectif est le développement d'un regard réflexif sur le métier.
- La préparation au concours avec un renforcement disciplinaire différencié en français et en mathématiques en vue des épreuves écrites et une préparation à l'oral en fonction des choix opérés par l'étudiant.
- La formation est complétée par des périodes de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles publiques (dans les 3 cycles) et établissements d'enseignement publics au cours des 2 années de master. Ces stages, organisés par l'INSPE, permettent la découverte du métier, des tâches de l'enseignant à l'école, de la diversité des publics et des classes. Ils permettent aussi à l'étudiant de s'investir auprès d'un public scolaire en relation avec les partenaires de l'école (instituts et associations).

Année universitaire 2022-2023

INFORMATIONS POUR DEPOSER LE DOSSIER

La candidature en master MEEF 1^{er} degré est dématérialisée et est déposée via l'application eCandidat.

(<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/candidatures-et-inscriptions/candidature-en-master-meef-482585.kjsp?RH=1488187583506>).

Vous devez créer un compte dans eCandidat afin de pouvoir déposer votre dossier. Pour cela, suivre les indications du *Guide eCandidat*.

 L'adresse e-mail renseignée doit être valide. C'est par cette adresse que vous recevrez les différents messages concernant votre candidature ainsi que les informations relatives à l'entrée en Master MEEF 1^{er} degré

1. Informations générales – Demande de candidature

Pour commencer, il vous faut saisir des informations personnelles et sélectionner une demande de candidature pour le master MEEF 1^{er} degré.

Ces opérations s'effectuent à partir de l'onglet « Mon compte » dans le menu de gauche. Selon les cas, vous aurez à saisir ces informations (étudiants hors UT2J) ou les vérifier et le cas échéant les modifier (étudiant UT2J).

Rubriques à saisir/vérifier :

- Informations personnelles
- Adresse
- Baccalauréat
- Cursus interne (pour les étudiants UT2J)
- Cursus externe

 Ne pas renseigner les rubriques Stages et Expérience pro., ces informations vous seront demandées ultérieurement.

Pour créer votre demande pour le Master MEEF 1^{er} degré, cliquez sur l'onglet « Candidature » dans le menu de gauche puis sur le bouton « Nouvelle candidature » dans la fenêtre principale.

Cliquez ensuite sur la ligne « Premier degré (Professeur des écoles) » puis sur le sous-menu « Master MEEF » puis choisissez dans la ligne qui correspond au site départemental pour lequel vous candidatez.

Année universitaire 2022-2023

2. Pièces justificatives

Sous l'onglet « Pièces justificatives », vous pouvez télécharger vos fichiers, d'un maximum de 5 Mo par fichier, en format PDF, JPG ou PNG.

Certaines pièces sont obligatoires, d'autres dépendent de votre profil (dans ce cas, cliquez le bouton « non concerné par cette pièce » si la pièce demandée ne correspond pas à votre profil).

⚠ Vous ne pouvez télécharger qu'un seul fichier par pièce complémentaire. Dans le cas où le justificatif est constitué de plusieurs pièces (ex. Photocopies de tous les diplômes depuis le bac), vous devez les numériser dans un seul fichier à transmettre.

⚠ Si vous téléchargez plusieurs fichiers consécutivement sur la même ligne, seul le dernier fichier téléchargé est conservé.

Liste des pièces justificatives :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport : pièce obligatoire
- Lettre de motivation manuscrite : pièce obligatoire
- Curriculum vitae : pièce obligatoire
- Formulaire obligatoire pour la candidature à la formation PE : pièce obligatoire, voir p. 10 du présent guide
- Engagement pour admission : pièce obligatoire à télécharger (bouton ) , à compléter et signer, à numériser et à déposer avec les pièces justificatives.
- Tous les relevés de notes depuis le bac, y compris celui du semestre en cours : pièce obligatoire, mettre les relevés par ordre chronologique.
- Photocopie de tous les diplômes depuis le bac : pièce obligatoire, mettre les diplômes par ordre chronologique.
- Relevé de notes du ou des concours précédents : pièce facultative
- Equivalence ENIC-NARIC, attestation niveau de français : pièce facultative
- Attestation de sportif de haut niveau : pièce facultative
- Attestation de stages : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ de l'animation : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ du péri-scolaire : pièce facultative
- Expériences professionnelles dans le champ de l'enseignement : pièce facultative
- Unités d'enseignement préprofessionnalisantes au professorat des écoles : pièce facultative
- Lettre de réorientation : pièce facultative, ne concerne que les étudiants de l'INSPE de Toulouse en procédure de réorientation
- Relevé de notes de l'année en cours (réorientation) : pièce facultative, ne concerne que les étudiants de l'INSPE de Toulouse en procédure de réorientation

Année universitaire 2022-2023

3. Formulaire complémentaire

Sous l'onglet « Formulaires complémentaires » cliquer l'URL correspondant au « Formulaire obligatoire à la candidature Professeur des écoles », répondre aux questions posées, exporter le formulaire au format « queXML.pdf » et joindre le document obtenu dans la ligne correspondante sous l'onglet « Pièces justificatives ».

⚠ Votre fichier est synchronisé avec l'application eCandidat durant la nuit, il apparaîtra donc en attente lorsque vous aurez terminé d'y répondre et l'aurez déposé. S'il est toujours en attente le lendemain c'est que vous vous êtes trompé en reportant votre numéro de dossier eCandidat.

Informations personnelles :

Reportez votre numéro de dossier eCandidat (8 caractères commençant par 20xxxxxx), vos nom et prénom ainsi que votre date de naissance.

Procédure de réorientation :

Ne concerne que les étudiants inscrits en Master MEEF autre que le Premier degré en 2021-22 et désirant se réorienter en MEEF 1^{er} degré en 2022-23.

Vœux de candidatures

L'application eCandidat permet de candidater pour tous les masters MEEF de l'INSPE. En cas de vœux multiples, précisez si le MEEF 1^{er} degré est votre premier choix ou pas.

⚠ Attention, les autres Master MEEF doivent faire l'objet d'une candidature spécifique.

Type de candidature en Master MEEF 1^{er} degré :

En ce qui concerne le master MEEF 1^{er} degré vous pouvez choisir soit le parcours professeur des écoles soit le parcours professeur des écoles bilingue-occitan, soit les deux, que ce soit pour intégrer le M1 et/ou le M2. Ce choix s'opère par la sélection du concours privilégié, soit professeur des écoles, soit professeur des écoles bilingue.

⚠ L'accès en M2 n'est possible que pour les étudiants ayant validé un master 1 MEEF 1^{er} degré dans une autre académie (dans le cadre d'un transfert de scolarité) ou un master enseignement 1^{er} degré antérieur à 2014 (EFE ESE par exemple). Si malgré cet avertissement, vous persistez à choisir le M2 sans avoir fait le M1 MEEF, votre dossier sera rejeté systématiquement.

Année universitaire 2022-2023

Reprise d'étude :

Ne cochez la case « En reprise d'étude » que si vous avez interrompu vos études depuis 2 ans et plus.

Formation continue :

Si vous bénéficiez d'un financement (Dif, Cif, ...), vous devez, en plus de votre candidature au Master MEEF, engager obligatoirement une démarche auprès du service de la Formation Continue d'UT2J.

Cochez Oui si vous avez bien engagé cette procédure.

Contact Formation Continue d'UT2J :

- Samantha JACQUET reprise.etudes@univ-tlse2.fr, Tel : 05 61 50 37 41
- Isabelle MARQUES DA CUNHA reprise.etudes@univ-tlse2.fr, Tel : 05 61 50 41 02
- Tracy MONTEIRO reprise.etudes@univ-tlse2.fr, Tel : 05 61 50 47 97

Etudiants étrangers :

Si vos diplômes sont étrangers, vous devez faire une demande de comparabilité auprès du Centre ENIC NARIC (<http://www.ciep.fr/enic-naric-france>), afin de faire valoir l'équivalence de vos diplômes avec la nomenclature française. En l'absence de ce document, vos diplômes ne seront pas pris en compte.

La procédure Campus-France (<https://www.campusfrance.org/fr/procedure-etudes-en-France>) concerne les étudiants ressortissants des pays suivants *Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.*

Les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays francophone (langue officielle : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Comores, Congo (RC), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu ou langue d'usage courant : Algérie, Andorre, Liban, Maroc, Maurice, Mauritanie, Tunisie) doivent justifier d'un niveau de langue française au moins équivalent à C1.

Année universitaire 2022-2023

⚠ Si vous n'êtes pas citoyen de l'union européenne, il vous sera possible de suivre la formation (à condition de faire valoir l'équivalence de vos diplômes), mais vous ne pourrez pas présenter les concours de la fonction publique d'état organisés par le ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

Concours antérieurs :

Indiquez si vous avez déjà été admissible à un concours et si oui, lequel.

Étudiants diplômés en Droit Eco Gestion :

Si vous avez effectué votre formation universitaire en Droit, en Economie ou en Gestion et que vous candidatez sur le site de Toulouse ou de Montauban, cochez oui.

Langue choisie :

Le choix de la langue est obligatoire pour le master professorat des écoles : l'enseignement de la langue fait partie du cursus de master. Vous ne pourrez en être dispensé.e. L'INSPE est en mesure d'assurer les enseignements d'allemand – anglais–espagnol – italien.

Il n'est pas possible de choisir une langue dans laquelle vous êtes débutant.e.

⚠ Votre site de formation est obligatoirement Toulouse si vous choisissez une langue autre qu'anglais et espagnol en M1. Cette affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site INSPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi.

⚠ Lors de votre passage en M2, si vous êtes lauréat.e du CRPE, le suivi de la langue peut devenir problématique en fonction du lieu d'affectation en stage en responsabilité.

Affectation obligatoire :

Si vous ne pouvez candidater que pour un site géographique de l'INSPE proche de votre domicile pour les motifs suivants, indiquez-le :

- Si vous avez des enfants à charge (jusqu'en CM2 inclus),
- Si vous êtes reconnu comme soutien de famille,
- Si vous avez des parents à charge,
- Si vous avez un suivi médical nécessitant une localisation géographique particulière.

Année universitaire 2022-2023

Cette affectation obligatoire entraîne un classement sur le seul site de l'INSPE choisi. Ainsi, si votre classement en liste principale n'est pas possible, vous serez directement basculé en liste complémentaire et il ne vous sera pas proposé de place en liste principale sur un autre site que celui choisi.

Situation de handicap :

Si vous êtes concerné.e par une situation nécessitant un accompagnement, il faut cocher la case. Nous vous incitons à nous donner toutes les informations utiles (par exemple la reconnaissance de votre handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Une attention particulière sera apportée à votre affectation.

 En ce qui concerne le concours, la note de service n°2015-080 du 27/05/2015 indique clairement qu'«en cas de réussite au concours et préalablement à leur nomination, les lauréats seront convoqués par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap, qui se prononcera à la fois sur l'aptitude physique du candidat et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées... ».

L'ARS Publie chaque année la liste des médecins agréés par département
<http://www.ars.midipyrenees.sante.fr/Medecins-agrees.175658.0.html>

Il vous appartient de vous renseigner pour savoir si votre handicap est compatible avec la fonction d'enseignant.

Sportif de haut niveau :

Si vous êtes concerné.e par ce statut, il vous appartient d'apporter les justificatifs adéquats. Ce statut peut permettre une affectation prioritaire sur le site choisi en 1er vœu (dans la limite des places disponibles).

Sont reconnus sportifs de haut niveau tous les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes du ministère des Sports, dès lors qu'ils en émettent le souhait par un acte de candidature.

Néanmoins, vous pouvez bénéficier d'un statut de sportif de bon niveau si vous êtes :

- étudiant de bon niveau inter-régional fédéral,
- étudiant de bon niveau national universitaire impliqué dans les équipes sportives de l'université.

Année universitaire 2022-2023

Quels sont les avantages du statut "sportif de haut-niveau" ?

- Un accompagnement privilégié avec un enseignant référent et un tutorat spécifique,
- La possibilité d'un aménagement du cursus (une année faite en deux ans, sous certaines conditions),
- Le choix des groupes de TD,
- La possibilité de report d'examens,
- La possibilité de cours complémentaires en fonction des impératifs sportifs.

Pour tout complément d'information prendre contact avec M.-H. Soyer en charge du dossier SHN à l'INSPE de Toulouse-Occitanie Pyrénées : marie-helene.soyer@univ-tlse2.fr

Synthèse des stages effectués :

Dans cette rubrique, vous précisez les différents stages que vous avez effectués en milieu scolaire.

Pour chaque stage, vous devrez préciser :

- l'année durant laquelle le stage a été effectué,
- le type de stage : école, collège ou lycée,
- le nom de l'établissement,
- la durée du stage calculée en demi-journées.

Vous précisez dans la question suivante la durée totale des stages calculée en demi-journées.

Joindre les attestations de stages dans les pièces justificatives en reportant la mention « stage » et le numéro de la ligne correspondante (stage 1 sur l'attestation 1, stage 2, sur l'attestation 2, etc.).

En cas de besoin vous utilisez la trame de l'attestation de stage proposée dans les pièces justificatives (bouton  de la ligne stage),

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine de l'animation :

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine de l'animation.

Pour chaque expérience, vous devrez préciser :

- l'année,
- l'emploi occupé
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Année universitaire 2022-2023

Vous précisez dans la question suivante la durée totale, calculée en heures, de vos différentes expériences professionnelles dans le domaine de l'animation.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail ou, à défaut, les bulletins de salaire) en reportant la mention « Anim » et le numéro de la ligne correspondante (Anim 1 sur le justificatif 1, Anim 2, sur le justificatif 2, etc.).

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire :

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire.

Pour chaque expérience, vous précisez :

- l'année,
- l'emploi occupé,
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Vous précisez dans la question suivante la durée totale vos différentes expériences professionnelles dans le domaine péri-scolaire calculée en heures.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail ou, à défaut, bulletins de salaire) en reportant la mention « Péri » et le numéro de la ligne correspondante (Péri 1 sur le justificatif 1, Péri 2, sur le justificatif 2, etc.).

Pour l'AFEV, joindre en pièce justificative un certificat ou un relevé d'UE en surlignant la ligne correspondante.

Synthèse des expériences professionnelles dans le domaine scolaire :

Dans cette rubrique, vous précisez vos différentes expériences professionnelles dans le domaine scolaire.

Pour chaque expérience, vous précisez :

- l'année,
- le type d'emploi occupé : vacation d'enseignement, contractuel, emploi avenir professeur, ATSEM, ASTEP,
- le nom de l'employeur,
- la durée de l'expérience calculée en heures.

Année universitaire 2022-2023

Vous précisez dans la question suivante la durée totale, calculée en heures, de vos différentes expériences professionnelles dans le domaine scolaire.

Joindre les pièces justificatives (contrat de travail et/ou PV d'installation ou, à défaut, les bulletins de salaire) en reportant la mention « Ens » et le numéro de la ligne correspondante (Ens 1 sur le justificatif 1, Ens 2, sur le justificatif 2, etc.).

Pour l'ASTEP, joindre en pièce justificative un certificat ou un relevé d'UE en surlignant la ligne correspondante.

Synthèse des unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » suivies durant le cursus de licence :

Dans cette rubrique, vous précisez les unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » suivies durant le cursus de licence

 Par unité d'enseignement « **pré-professionnalisante au professorat des écoles** », on entend un enseignement spécifique, le plus souvent transversal, indiquant spécifiquement la mention « professorat des écoles » dans son intitulé. Les licences STAPS et Sciences de l'éducation par exemple ne sont pas considérées à proprement parler comme professionnalisantes.

Pour chaque UE suivie, vous devrez préciser :

- l'année,
- l'intitulé de la formation,
- le lieu de la formation,
- le code de l'UE,
- la durée en heures,
- la note obtenue lors de l'évaluation.

Vous devrez préciser dans la question suivante la durée totale unités d'enseignement « pré-professionnalisantes au professorat des écoles » calculée en heures.

Pour les justificatifs, vous surlignerez les unités d'enseignement concernées dans vos relevés d'UE à joindre par ailleurs.

Classement des sites départementaux :

Dans tous les cas, indiquez votre premier choix de site, celui que vous avez choisi pour faire votre candidature dans eCandidat.

Année universitaire 2022-2023

Indiquez ensuite, par ordre de préférences, le ou les sites où vous envisagez de suivre votre formation dans le cas où votre candidature ne pourrait être retenue pour le site de l'INSPE que vous désirez.

Pour les étudiant.e.s qui souhaitent intégrer le master MEEF Professeur des écoles bilingue-occitan en première année (M1), indiquez en priorité les sites correspondants à la formation (Montauban : occitan languedocien ou Tarbes : occitan gascon).

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Principes généraux

La procédure de traitement des dossiers attribue un site de formation à chaque étudiant.e admis.e.

Les principes suivants sont retenus pour l'admission :

- l'admission dans le master se fait **sur dossier**, en fonction de critères académiques et de motivation
- dans un premier temps, la commission d'admission traite les dossiers. Elle leur attribue des points selon les critères précisés ci-après et les classe
- dans un second temps, la commission affecte sur un site départemental et établit une liste d'admission en liste principale ou en liste complémentaire
- si vous êtes classé.e en liste complémentaire, vous ne serez admis.e que si un candidat de la liste principale se désiste. La procédure est automatique et se fait par le biais d'Ecandidat, essentiellement à la fin de la période de confirmation (28 juin) ; elle se poursuit néanmoins jusqu'au mois de septembre au gré des désistements de candidatures.



La commission ne fait qu'une seule proposition : à partir du moment où votre candidature est classée sur un site (principale ou complémentaire), les autres sites que vous avez classés ne sont plus pris en compte.

Année universitaire 2022-2023

Evaluation des dossiers

Les dossiers sont évalués par la commission d'admission en fonction des critères suivants :

Pour l'accès en M1, un maximum de 27 points est attribué à chaque dossier :

- 12 points sont attribués à la réussite académique depuis le baccalauréat jusqu'au premier semestre de L3 ou équivalent,
- 9 points sont attribués à la motivation (qualité de rédaction de la lettre de motivation, niveau d'orthographe, persuasion, polyvalence du parcours en rapport avec la diversité des disciplines enseignées à l'école primaire) et à l'expérience professionnelle dans les champs de l'animation, du péri-scolaire et du scolaire,
- 6 points sont attribués à la préprofessionnalisation (stages en milieu scolaire ou spécialisé, formation pré-professionnalisante pendant le cursus licence).

Pour l'accès en M2, un maximum de 30 points est attribué à chaque dossier :

- 15 points sont attribués à la réussite académique depuis le baccalauréat jusqu'au premier semestre de M1 ou équivalent,
- 9 points sont attribués à la motivation (qualité de rédaction de la lettre de motivation, niveau d'orthographe, persuasion, polyvalence du parcours en rapport avec la diversité des disciplines enseignées à l'école primaire) et à l'expérience professionnelle dans les champs de l'animation, du péri-scolaire et du scolaire,
- 6 points sont attribués à la préprofessionnalisation (stages en milieu scolaire ou spécialisé, formation pré-professionnalisante pendant le cursus licence).

Bonification de point, au-delà des points indiqués plus haut :

- 1 point supplémentaire vous sera accordé si vous habitez ou faites vos études dans un département de l'académie de Toulouse.
- 3 points supplémentaires vous sont accordés si votre adresse postale correspond au département de votre vœu 1 et/ou votre parcours universitaire antérieur s'est déroulé dans le département de votre vœu 1.
- 1 point supplémentaire vous sera accordé si vous choisissez un site géographique de l'INSPE moins demandé : Auch, Foix, Cahors, Rodez.

Année universitaire 2022-2023

Procédure d'affectation :

Les dossiers sont classés en fonction des points obtenus, affectés en fonction des vœux émis et des contraintes liées aux places disponibles sur les différents sites de formation.

- Si le classement et le nombre de places disponibles le permettent, le candidat est admis sur liste principale du site de sa candidature.
- S'il ne peut pas être admis sur la liste principale du site de sa candidature, on regarde s'il peut être admis en liste principale sur un autre site demandé (cette opération est renouvelée jusqu'à épuisement des sites demandés ; elle n'est pas mise en œuvre dans le cas où le site de candidature est le seul site demandé).
- Si à l'issue de ce processus, l'étudiant n'est toujours pas affecté, on le place en liste complémentaire sur l'un des sites demandés (celui qui offre la position la moins défavorable).
- S'il n'y a plus de place dans les listes complémentaires, la candidature est refusée.

Année universitaire 2022-2023

CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

- ✓ Ouverture de l'application eCandidat – période de pré-inscription en ligne
Du 07 mars au 22 avril 2022
- ✓ Communication des résultats d'admission
Le 23 juin 2022
- ✓ Confirmation de votre inscription
Du 24 juin au 27 juin 2022
- ✓ Réunion de rentrée :
 - 29 août 2022 pour tous les sites.



La procédure prévoit une période brève de **confirmation** en ligne de votre part. Si vous ne confirmez pas votre inscription du **24 au 27 juin 2022**, vous perdrez le bénéfice de votre admission.

Si vous avez bien confirmé votre admission et effectué votre inscription administrative en ligne, vous serez invité.e à la réunion de rentrée présentant l'organisation de l'année, elle se déroulera durant la dernière semaine d'août sur votre site d'affectation. Votre présence est **obligatoire**. Si vous ne pouvez être présent.e ce jour, il faudra excuser et motiver votre absence, faute de quoi, vous perdrez le bénéfice de votre admission et donc de votre autorisation d'inscription.